

Enquêtes annuelles de recensement : premiers résultats de la collecte 2004

62 millions d'habitants en France au 1^{er} janvier 2004

Guy Desplanques, département de la Démographie
et Jean-François Royer, département de l'Action régionale, Insee

En tenant compte des tout premiers résultats issus de la première collecte du nouveau recensement, l'Insee est conduit à réviser à la hausse l'estimation de la population du territoire métropolitain et des départements d'outre-mer. Cette estimation est de 62 millions de personnes au 1^{er} janvier 2004. La croissance démographique a été plus soutenue, en moyenne annuelle, entre les 1^{ers} janvier 1999 et 2004 qu'au cours de la période 1990-1998. Elle est due, pour les trois quarts, à l'excédent des naissances sur les décès. Les régions du sud-est, du midi et de l'ouest du territoire sont le lieu des plus fortes croissances démographiques. Les régions de la moitié sud du territoire demeurent les plus attractives, tandis que la Champagne-Ardenne, le Nord - Pas-de-Calais et l'Île-de-France sont les trois régions les plus déficitaires sur le plan migratoire. Le particularisme de l'Île-de-France, siège d'un très fort excédent naturel et d'un fort déficit migratoire vis-à-vis des autres régions, est confirmé.

En janvier et février 2004, s'est déroulée la première collecte effectuée dans le cadre du nouveau recensement : près de 9 millions de personnes ont rempli un bulletin individuel. En effet, la loi du 27 février 2002 a défini de nouvelles modalités de recensement. Elle a introduit des collectes annuelles partielles : les communes de moins de 10 000 habitants sont recensées tous les cinq ans, les autres communes faisant l'objet d'une collecte chaque année, pour un échantillon d'adresses correspondant à 8 % de la population. Les premières populations légales des communes issues de

ce nouveau recensement seront établies au terme de cinq collectes de recensement, c'est-à-dire fin 2008. Elles seront ensuite actualisées tous les ans (*Source*).

Une population estimée à 62 millions au 1^{er} janvier 2004

Les résultats de la première collecte conduisent à réviser à la hausse l'estimation de population de la France métropolitaine au 1^{er} janvier 2004, publiée par l'Insee en février 2004, qui était de 59,9 millions. Au 1^{er} janvier 2004, la population de la France métropolitaine est désormais estimée à 60,2 millions (*tableau 1*). Avec les départements d'outre-mer, l'estimation de la population française est proche de 62 millions. Selon cette nouvelle estimation, la population de la France métropolitaine s'est accrue de 1,7 million au cours de la période 1999-2003 (entre le 1^{er} janvier 1999 et le 1^{er} janvier 2004). Le mouvement naturel, c'est-à-dire l'excédent des naissances sur les décès, contribue à cette augmentation pour plus d'un million d'habitants (1,13 million). Le solde migratoire est estimé à 410 000, soit environ 82 000 par an (*encadré*). Au cours de cette période, la croissance de la population a été un peu plus forte qu'au cours de la période 1990-1998 (*tableau 2*). Elle dépasse légèrement 0,5 % par an, alors qu'elle était inférieure à ce taux au cours de la période précédente (hors ajustements).

Les deux composantes de l'évolution démographique, le mouvement naturel et le solde migratoire, contribuent à ce résultat. Depuis le début des années 2000, grâce à une fécondité relativement forte, le nombre annuel de naissances s'est maintenu au-dessus de 750 000, malgré la baisse simultanée du nombre de femmes en âge de procréer. Le nombre de naissances était descendu à 710 000 en 1993 et 1994. En moyenne, l'indicateur conjoncturel de fécondité était de 1,86 enfant par femme

INSEE
PREMIERE

entre 1999 et 2003, alors qu'il n'était que de 1,72 enfant entre 1990 et 1998.

À l'exception de l'année 2003, marquée par la canicule, le nombre de décès annuel moyen n'a pratiquement pas augmenté par rapport à la période précédente : il reste compris entre 530 000 et 550 000. L'augmentation du nombre de personnes âgées s'est en effet accompagnée d'un allongement de la vie.

Avec un apport net annuel de 82 000 personnes, le solde migratoire dépasse la moyenne de la période antérieure, qui était estimée à 50 000. Proche de 60 000 en 1999, le solde s'est accru en 2002 et 2003, années où il avoisine 100 000. Cette augmentation résulte pour l'essentiel d'entrées plus nombreuses d'étrangers.

Le mouvement naturel explique près des trois quarts de la croissance démographique de la France, au lieu de quatre cinquièmes au cours des années quatre-vingt-dix (hors ajustements) ; il contribue à une augmentation de la population au rythme de 0,3 % par an. En cela, la France se distingue de la plupart des pays européens. L'Union européenne à 15, dont la population s'est accrue d'un peu plus de 7 millions entre les 1^{ers} janvier 1999 et 2004, doit les trois quarts de cette augmentation au solde migratoire. L'excédent des naissances sur les décès a été inférieur à 1,7 million au cours des cinq années. Dans plusieurs grands pays, l'Allemagne et l'Italie en particulier, les décès sont plus nombreux que les naissances et la croissance démographique ne se maintient que par l'apport migratoire.

Les régions de la moitié sud restent les plus attractives

Depuis plusieurs décennies, les évolutions démographiques diffèrent sensiblement d'une région à l'autre. Le panorama du début des années 2000 reproduit les principaux traits de celui des années quatre-vingt-dix, en les accentuant, à quelques exceptions près (tableau 3).

L'Île-de-France joue un rôle clef dans les migrations entre régions qui expliquent une grande partie de ces disparités. Sa population représente un peu moins du cinquième de l'ensemble métropolitain, et croît à peu près au même rythme, mais cette région est le siège d'un brassage intense. Du fait de sa jeunesse et de la fécondité de ses habitants, elle concentre 40 à 45 % de

1 Population au 1^{er} janvier 2004 et évolution depuis 1999

En milliers

	Population au 1 ^{er} janvier	Naissances	Décès	Solde naturel	Solde migratoire	Ajustement	Variation
France métropolitaine							
1999	58 497	745	538	207	60	33	300
2000	58 796	775	531	244	70	33	347
2001	59 143	771	531	240	85	33	358
2002	59 501	762	534	227	95	33	355
2003	59 856	761	550	211	100	33	344
2004	60 200	-	-	-	-	-	-
Total 1999-2003		3 814	2 684	1 130	410	164	1 703
France métropolitaine et Dom							
1999	60 159	777	547	229	61	33	323
2000	60 481	808	541	268	71	33	371
2001	60 853	804	541	263	87	33	383
2002	61 235	794	544	249	97	33	379
2003	61 614	794	560	235	102	33	369
2004	61 984	-	-	-	-	-	-
Total 1999-2003		3 977	2 733	1 244	418	164	1 825

Sources : statistiques de l'état civil, recensements de la population, Insee

L'estimation du solde migratoire et de la population

Pour dresser le bilan démographique de l'année, l'Insee estime le solde migratoire, différence entre les entrées et les sorties du territoire. Les sources administratives ou statistiques fournissant des données sur les mouvements entre la France et l'étranger sont rares. Les seules informations concernent les entrées de ressortissants étrangers. L'Office des migrations internationales (OMI) comptabilise les entrées de travailleurs et les entrées par regroupement familial. Le ministère de l'Intérieur dénombre les titres de séjour délivrés. L'Office français pour la protection des réfugiés et apatrides (OFPRA) décompte les demandes d'asile satisfaites. Ni les sorties d'étrangers, ni les mouvements de Français ne font l'objet de décomptes systématiques. L'Insee s'appuie sur ces données partielles et les complète en prolongeant des tendances passées, appréciées à partir des recensements. Le solde migratoire estimé de cette façon ne peut donc être précis, mais fournit un ordre de grandeur.

Pour conforter l'estimation pour la période 1999-2003, une première exploitation des bulletins de la collecte de recensement de 2004 a été menée, à partir de quelques-unes des questions figurant dans le bulletin individuel : lieu de résidence au 1^{er} janvier 1999, année d'entrée en France, lieu de naissance. La comparaison avec les données analogues du recensement de 1999 permet de compléter les données annuelles provenant des administrations et conduit à relever à 410 000 le solde migratoire pour la métropole sur les cinq années, précédemment estimé à 275 000.

Les premiers résultats de la collecte de 2004 conduisent à des chiffres de 60,37 millions

d'habitants pour la France métropolitaine et 62,16 en incluant les départements d'outre-mer. Ces chiffres, qui résultent des données collectées sur une fraction représentative du territoire, peuvent être considérés comme une approximation suffisamment fiable pour que l'on soit conduit à réviser la hausse l'estimation de population au 1^{er} janvier 2004 au-delà de la correction du solde migratoire. C'est ainsi qu'ont été établies les estimations au 1^{er} janvier 2004 de 60,2 millions pour la France métropolitaine et de 62,0 millions en incluant les départements d'outre-mer.

Ceci conduit à introduire un ajustement de l'ordre de 160 000 personnes entre les 1^{ers} janvier 1999 et 2004. Il se justifie par les différences de méthode existant entre le recensement de 1999 et le nouveau recensement. En particulier, l'enquête de recensement, réalisée sur un échantillon, mobilise moins d'agents recenseurs, ce qui permet de mieux les former et d'obtenir une meilleure qualité de la collecte. L'Insee avait déjà introduit un ajustement pour réconcilier les résultats des deux derniers recensements, ceux de 1990 et 1999, avec les estimations de l'excédent naturel et du solde migratoire pour la période 1990-1998. L'ajustement était alors de - 480 000 pour l'ensemble de la période.

Les populations régionales au 1^{er} janvier 2004 ont également été estimées en tenant compte à la fois des estimations basées sur le recensement de 1999 et mises à jour chaque année à partir des données d'état civil et de plusieurs sources administratives, et des évaluations effectuées grâce à la collecte de 2004.

l'excédent naturel de la métropole. Au jeu des migrations, elle est largement déficitaire vis-à-vis des autres régions sauf celles de la bordure nord-est du pays.

Les régions du Bassin parisien qui entourent l'Île-de-France sont dans l'ensemble assez peu dynamiques sur le plan démographique, avec un contraste

entre l'ouest et le sud (Normandie, Centre) caractérisés par une croissance modérée, et l'est (Bourgogne, Champagne-Ardenne) où la population stagne

② Évolution de la population sur les périodes 1990-1998 et 1999-2003

		France métropolitaine				France métropolitaine et Dom			
		Période 1990-1998		Période 1999-2003		Période 1990-1998		Période 1999-2003	
		en milliers	variation relative (en %)	en milliers	variation relative (en %)	en milliers	variation relative (en %)	en milliers	variation relative (en %)
Population au 1 ^{er} janvier de début de période		56 577	-	58 497	-	58 040	-	60 159	-
Ensemble de la période	variation de la population due :	1 920	3,4	1 703	2,9	2 119	3,7	1 825	3,0
	<i>au solde naturel</i>	1 867	-	1 130	-	2 061	-	1 244	-
	<i>au solde migratoire à l'ajustement</i>	533	-	410	-	538	-	418	-
En moyenne annuelle	variation de la population due :	213	0,37	341	0,58	235	0,40	365	0,60
	<i>au solde naturel</i>	207	0,36	226	0,38	229	0,39	249	0,41
	<i>au solde migratoire à l'ajustement</i>	59	0,10	82	0,14	60	0,10	84	0,14
Population au 1 ^{er} janvier 1999 ou 2004		58 497	-	60 200	-	60 159	-	61 984	-

Lecture : entre le 1^{er} janvier 1999 et le 1^{er} janvier 2004, la population de la France métropolitaine est passée de 58 497 à 60 200 milliers d'habitants. Elle a augmenté de 1 703 milliers, soit 2,9 % sur la période ou 0,58 % en moyenne annuelle. Cette variation est due pour 1 130 milliers au solde naturel.

Sources : statistiques de l'état civil, recensements de la population, Insee

③ Population des régions au 1^{er} janvier 2004 et évolution depuis 1990

Région	Population au 1 ^{er} janvier 2004 (en milliers)	1990-1998			1999-2003		
		Variation relative annuelle (en %)			Variation relative annuelle (en %)		
		totale	due au mouvement naturel	due au solde apparent des entrées-sorties ¹	totale	due au mouvement naturel	due au solde apparent des entrées-sorties ¹
Alsace	1 793	0,73	0,47	0,26	0,68	0,46	0,22
Aquitaine	3 049	0,43	0,01	0,42	0,96	0,06	0,91
Auvergne	1 327	-0,10	-0,13	0,03	0,26	-0,07	0,34
Basse-Normandie	1 443	0,25	0,31	-0,06	0,30	0,27	0,03
Bourgogne	1 616	0,01	0,04	-0,03	0,07	0,02	0,05
Bretagne	3 011	0,43	0,14	0,28	0,73	0,20	0,53
Centre	2 480	0,33	0,20	0,13	0,32	0,19	0,13
Champagne-Ardenne	1 330	-0,03	0,34	-0,37	-0,20	0,30	-0,50
Corse	272	0,46	0,04	0,42	0,88	0,01	0,87
Franche-Comté	1 133	0,21	0,36	-0,15	0,28	0,37	-0,09
Haute-Normandie	1 805	0,28	0,48	-0,20	0,27	0,43	-0,16
Île-de-France	11 264	0,31	0,81	-0,50	0,58	0,88	-0,31
Languedoc-Roussillon	2 458	0,90	0,08	0,82	1,40	0,10	1,30
Limousin	712	-0,19	-0,41	0,22	0,03	-0,33	0,36
Lorraine	2 329	0,04	0,34	-0,30	0,15	0,27	-0,12
Midi-Pyrénées	2 687	0,53	0,05	0,49	1,05	0,10	0,95
Nord - Pas-de-Calais	4 026	0,10	0,49	-0,39	0,14	0,50	-0,35
Pays de la Loire	3 344	0,59	0,37	0,22	0,76	0,42	0,34
Picardie	1 875	0,30	0,45	-0,15	0,18	0,44	-0,26
Poitou-Charentes	1 687	0,31	0,00	0,30	0,57	0,02	0,55
Provence - Alpes - Côte d'azur	4 666	0,62	0,20	0,42	0,72	0,20	0,52
Rhône-Alpes	5 893	0,60	0,49	0,11	0,88	0,50	0,38
France métropolitaine	60 200	0,37	0,36	0,01	0,58	0,38	0,19
Guadeloupe	443	1,02	1,22	-0,21	1,00	1,08	-0,08
Guyane	185	3,59	2,76	0,84	3,48	2,70	0,78
Martinique	393	0,68	0,99	-0,31	0,62	0,77	-0,16
Réunion	763	1,83	1,58	0,25	1,63	1,43	0,20
France métropolitaine et Dom	61 984	0,40	0,39	0,01	0,60	0,41	0,19

1. Le solde apparent des entrées-sorties est calculé comme la différence entre la variation de population et le solde naturel. Il représente à la fois la différence entre les entrées et les sorties de la région et l'ajustement.

Sources : statistiques de l'état civil, recensements de la population, Insee

ou décroît. En Picardie, malgré un déficit migratoire accru, la population continue à s'élever modérément grâce à un fort excédent naturel.

La bordure nord-est est toujours féconde, mais en général déficitaire sur le plan migratoire. C'est le cas notamment du Nord - Pas-de-Calais. L'Alsace par contre continue à faire exception, car elle est, elle, excédentaire ; sa croissance démographique, même si elle a quelque peu ralenti au début des années 2000, reste la plus vive des régions de la moitié nord du pays. La population de la Lorraine se redresse légèrement grâce à une atténuation du déficit migratoire et malgré une détérioration de l'excédent naturel ; la croissance modérée de la Franche-Comté se poursuit, grâce à l'excédent naturel.

Les plus fortes croissances démographiques de la période récente se situent dans les régions du sud-est, du midi et de l'ouest de la France. Les régions Rhône-Alpes, Provence - Alpes - Côte d'Azur, Corse, Languedoc-Roussillon, Midi-Pyrénées, Aquitaine, Pays de la Loire et Bretagne ont toutes connu des croissances nettement supérieures à la moyenne métropolitaine entre les 1^{ers} janvier 1999 et 2004, comme auparavant ; Poitou-Charentes s'est rapprochée très près de cette moyenne, tout en restant un peu en dessous. En Rhône-Alpes et dans l'ouest, ce résultat provient à la fois d'un excédent naturel important et d'un net excédent migratoire ; dans le midi et le sud-ouest, régions peu fécondes et souvent âgées, c'est la force de l'excédent migratoire qui entraîne de tels niveaux de croissance. Dans les deux régions du Massif central, Limousin et Auvergne, la population a cessé de décroître. En effet, fait nouveau pour l'Auvergne, elles bénéficient d'un net excédent migratoire alors qu'elles présentent toujours de forts déficits du mouvement naturel, surtout le Limousin. Le classement des régions métropolitaines selon la valeur de leurs excédents

ou déficits migratoires est stable. Pour la période 1999-2003, les onze régions de la moitié sud occupent les onze premières places ; pour 1990-1998, l'Alsace s'intercalait dans ce groupe. L'Île-de-France, le Nord - Pas-de-Calais et Champagne-Ardenne occupent toujours les trois derniers rangs mais dans un ordre différent. Le mouvement du nord vers le sud reste donc le trait dominant de l'évolution démographique régionale en France métropolitaine. Les inflexions de la période récente sont en général de nature à accroître ce contraste : à la hausse, on peut signaler l'ensemble Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, ainsi que la Corse et le redressement de la courbe démographique en Lorraine et en Auvergne ; à la baisse, le nord, l'est sauf la Lorraine, et toutes les régions du Bassin parisien autour de l'Île-de-France, particulièrement Champagne-Ardenne. La région capitale voit se renforcer son rôle exceptionnel dans la France du nord où seule l'Alsace connaît une progression démographique comparable (un peu supérieure).

Deux des quatre régions d'outre-mer, la Réunion et encore plus la Guyane, ont une population qui s'accroît nettement plus vite que toutes celles des régions métropolitaines : l'excédent naturel y est très élevé, notamment du fait de la jeunesse de la population, et le solde migratoire y est positif. La Guadeloupe et la Martinique, elles, connaissent des croissances démographiques soutenues mais plus modérées : l'excédent naturel y est plus faible, quoique nettement supérieur à la moyenne nationale, et ces deux régions perdent des habitants du fait des échanges migratoires.

Source

Ces résultats sont issus de l'exploitation de l'enquête de recensement 2004, première du nouveau dispositif de recensement instauré par la loi du 27 février 2002. La

nouvelle méthode de recensement substituée au comptage traditionnel effectué tous les huit ou neuf ans une technique d'enquêtes annuelles. Elle distingue les communes en fonction d'un seuil de population fixé par la loi à 10 000 habitants.

Les **communes de moins de 10 000 habitants** sont recensées désormais une fois tous les cinq ans par roulement. À cet effet, elles ont été réparties en cinq groupes, selon des règles précises qui assurent la même représentativité statistique à chaque groupe. Chaque année, l'enquête de recensement porte sur la totalité de la population et des logements des communes du groupe concerné. Au bout de cinq ans, l'ensemble de la population des communes de moins de 10 000 habitants est recensé.

Dans les **communes de 10 000 habitants ou plus**, un échantillon de logements regroupant environ 8 % de la population est recensé chaque année, la totalité du territoire de ces communes étant prise en compte en cinq ans. Au bout de cinq ans, 40 % environ des habitants de chaque commune sont recensés.

Ce n'est donc qu'à partir de 2008 que l'ensemble des habitants des communes de moins de 10 000 habitants et 40 % de la population des communes supérieures à ce seuil auront été pris en compte dans le nouveau recensement. Il sera alors possible d'établir avec une très grande précision le chiffre de la population française au 1^{er} janvier 2006. Un nouveau chiffre sera ensuite établi au 1^{er} janvier de chaque année.

Cette première collecte permet cependant de constater les évolutions des structures socio-démographiques, qui font l'objet d'un autre numéro d'*Insee Première*.

Bibliographie

Borrel C., Durr J.-M., « Enquêtes annuelles de recensement : premiers résultats de la collecte 2004 - Principales caractéristiques de la population et des logements », *Insee Première*, n° 1001, janvier 2005.

Bray C., Costa-Lascoux J., Lebon A., *Rapport 2002-2003 du Haut Conseil à l'intégration*, novembre 2004.

Désesquelles A., Richet-Mastain L., « Bilan démographique 2003 », *Insee Première*, n° 948, février 2004.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Vous pouvez vous abonner gratuitement aux avis de parution dans <http://www.insee.fr/fr/ppp/abonnement/abonnement.asp#formulaire>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

A RETOURNER A : INSEE Info Service, Service Abonnement B.P. 409, 75560 Paris CEDEX 12
Tél. : 01 53 17 88 45 Fax : 01 53 17 89 77

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2005

Abonnement annuel = 70 € (France) 87 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____ Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :
18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14
Directeur de la publication :
Jean-Michel Charpin
Rédacteur en chef :
Daniel Temam
Rédacteurs : R. Baktavatsalou,
C. Benveniste, C. Dulon,
A.-C. Morin
Maquette : L. Jean
Code Sage IP051000
ISSN 0997 - 3192
© INSEE 2005

